

ELABORATION DE L'AGENDA 21 DE CHÊNE-BOURG
DOCUMENT D'ETAPE

A l'occasion du Forum public du 24 novembre 2005 :

**Les habitants de la commune
de Chêne-Bourg répondent favorablement
à l'invitation de la Mairie**



Une partie de l'assistance, dans la grande salle du Point favre

Au sommaire:

	Page
- 1 – Introduction	3
- 2 – Préparation et promotion du Forum	4
- 3 – Principaux résultats du Forum	7
- 4 – Liste des personnes inscrites aux Ateliers du futur	9

Réalisation : ECO21, Genève – Crédits photos : Jean-Paul Levay – Mars 2006



1 – INTRODUCTION

Le Forum II de l'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg s'est déroulé le jeudi 24 novembre 2005 au Point favre, en présence d'environ 120 habitants de la commune.

Une très forte proportion de l'assistance (86 personnes) s'est inscrite à l'un des cinq Ateliers du futur proposés !

Cet engagement citoyen a permis de lancer l'activité des cinq groupes de travail dès janvier 2006.

Le Forum public, une étape importante dans le processus d'élaboration de l'Agenda 21 communal

En mai 2002, les autorités communales décidaient de doter Chêne-Bourg d'un Agenda 21. Après la réalisation des bilans environnemental et socio-économique (2003-2004) et à l'issue du Forum n°1 « Chêne-Bourg demain » qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2005, les travaux d'identification des principales problématiques par le Comité de pilotage ont permis de définir dix domaines d'actions prioritaires. Ceux-ci ont été validés par la Commission municipale « aménagement et environnement » le 29 septembre 2005 puis par le Conseil municipal. Dans un premier temps, il a été décidé d'inviter les habitants de Chêne-Bourg à participer à cinq domaines d'actions. Ce Forum n°2 du 24 novembre 2005 a précisément permis de recueillir l'inscription de nombreux habitants à ces Ateliers du futur. Ceux-ci sont en mesure d'effectuer leurs travaux dans le courant de l'année 2006, dans l'objectif qu'une première série de propositions d'actions concrètes soient soumises par le Comité de pilotage aux autorités municipales de la commune de Chêne-Bourg.



Première rencontre pour la constitution d'un Atelier du futur...

2 – PREPARATION ET PROMOTION DU FORUM

Organisation

Le Forum public II du 24 novembre 2005 a été organisé sous l'autorité de M. Pierre Debarge, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 et maire de la commune de Chêne-Bourg. Le Secrétaire général M. André Nasel et ses services étaient en charge d'apporter leur soutien logistique à l'équipe organisatrice d'ECO 21 (Mme Raphaëlle Juge, MM. Jean-Bernard Lachavanne et Rémi Merle). Il faut aussi remercier MM. Eric Bodenmuller (technicien communal) et José Pineiro (concierge du Point favre) pour collaboration efficace.

Objectif de la soirée

A la suite du premier Forum organisé les 22 et 23 avril 2005 et de l'identification des domaines d'action prioritaires, il a été décidé d'inviter les habitants de Chêne-Bourg à participer concrètement aux réflexions relatives à cinq domaines d'actions. Ce Forum public avait donc pour objectif principal de constituer cinq Ateliers du futur, grâce à l'inscription de personnes habitant et/ou travaillant sur la commune de Chêne-Bourg. Des interventions courtes ont été suivies d'un large débat public animé par le journaliste M. Jean-Philippe Rapp.

Promotion du Forum

La réalisation d'une affichette

Une affichette de format A3 a été diffusée dans des commerces et autres lieux publics de Chêne-Bourg.

Documentation promotionnelle

« tous-ménages »

« Chêne-Bourg demain », un document de format A4 composé de 8 pages a été réalisé et distribué dans tous les ménages de la commune.

Courriers d'information

Des courriers ont été adressés de manière ciblée aux participants du Forum d'avril 2005 ainsi qu'à d'autres personnalités de la commune.

Articles dans la presse

La Tribune de Genève et le journal « Le Chênois » ont largement présenté la démarche entreprise à Chêne-Bourg et l'intérêt du Forum.

Diverses illustrations de ces réalisations sont présentées dans ce document.



MM Pierre Debarge et Jean-Philippe Rapp

Chêne-Bourg organise un forum pour démarrer son Agenda 21

TdG 21-11-2005

Environnement

Plusieurs ateliers du futur seront créés jeudi soir au Point Favre.

ISABEL JAN-HESS

«**Quel développement** pour Chêne-Bourg et quelle qualité de vie pour ses habitants?» La commune interpelle ainsi ses habitants et donne un coup d'accélérateur à son Agenda 21. Un premier forum ce printemps avait déjà permis d'identifier plusieurs domaines prioritaires en matière de développement durable.

La mairie convie les habitants à une seconde séance publique, jeudi soir, afin de créer des groupes de travail. «Il s'agit de réunir des habitants, des associations, des élus, des professionnels de l'aménagement et de l'environnement afin qu'ils élaborent des propositions concrètes», précise Rémy Merle, de la société Eco 21, consultant mandaté par la commune.

«L'écologie est l'affaire de la société civile»

Un débat public animé par le journaliste de la télévision suisse romande, Jean-Philippe Rapp se tiendra après une brève séance d'information. Une manière d'impliquer chacun dans



La place Favre à Chêne-Bourg. Rénovée selon les principes du développement durable. (GEORGES CABRERA/18 NOVEMBRE 2005)

l'évolution économique, sociale et environnementale de sa commune.

«Nous espérons ainsi attiser l'intérêt de tous sur le développement durable», explique le conseiller administratif PDC Pierre Debarge. «L'écologie est l'affaire de la société civile et on

ne pourra pas avancer sans une implication des habitants.» Les participants auront tout loisir de s'inscrire à des ateliers du futur sur des thèmes définis ce printemps. «Mobilité, gestion des déchets, nature et environnement, enfants et jeunes ou encore sécurité et ordre

publics sont autant de sujets qui touchent quotidiennement les citoyens», poursuit Rémy Merle. «Les groupes se réuniront ensuite périodiquement afin de mettre en avant des points sensibles et proposer des solutions concrètes.»

Pratique

Forum public Agenda 21

jeudi 24 novembre, Salle communale - Point Favre. Dès 20 h, informations, débat public, constitution des ateliers du futur. www.chene-bourg.ch

Et ailleurs

Deux communes sont déjà très actives dans leur Agenda 21. Lancy et Bernex ont créé des ateliers du futur qui livrent aujourd'hui leurs premiers résultats. Quelques exemples concrets de mesures appliquées:

- **Lancy**
Première à s'être lancée dans l'élaboration d'un Agenda 21 en 2000, la Ville de Lancy a déjà pris plusieurs options:
 - une actualisation régulière du règlement communal des déchets;
 - l'amélioration de la levée des déchets urbains mélangés;
 - la promotion de matériaux écologiques sur les chantiers communaux;
 - l'intégration discrète de conteneurs à déchets dans le paysan urbain.

- **Bernex**
Cinq ateliers du futur ont été créés début 2005.

23 propositions d'actions sont en cours d'élaboration. Le tracé du tram est un des premiers dossiers traités. Un débat public a pu être mis sur pied afin de réaliser cette ligne avec la plus grande concertation possible.

■ **Bellevue, Carouge, Genève, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier** et Versoix travaillent également à l'élaboration d'un Agenda 21. (jfh)

CHÊNE-BOURG

L'élaboration de l'Agenda 21 communal respecte son planning

La voie prise par Chêne-Bourg pour mettre en place sa politique de développement durable porte ses fruits. C'est même un cas d'école exemplaire.

Le développement durable est, par essence, un processus exigeant souvent beaucoup de temps, avant de produire des résultats tangibles. C'est même une de ses caractéristiques incontournables. Le planning retenu par la commune de Chêne-Bourg (cf. encadré) est, sur ce point, explicite. Entre l'impulsion politique donnée au printemps 2002 et l'engagement des premières réalisations concrètes, attendues pour l'été 2007, cinq années de travail auront déjà été nécessaires. Cette "lenteur" est pourtant un gage de réussite car le développement durable est incompatible avec la précipitation. Il implique, en effet, de dresser d'abord un état des lieux environnemental et socio-économique, avec l'aide d'experts – les consultants d'ECO21 –, puis de mettre en place une structure participative citoyenne. Le rôle de cette dernière est de mener une réflexion de fond et d'assurer un suivi interactif du calendrier et des objectifs prioritaires qui auront été définis par le comité de pilotage puis retenus par le Conseil municipal. C'est la stratégie retenue par Chêne-Bourg.

L'importance de la participation citoyenne

Après un travail d'évaluation approfondi mené, le comité de pilotage – qui s'est inspiré des idées émises par les participants au Forum "Chêne-Bourg demain" des 22 et 23 avril derniers – a identifié une série de domaines d'actions prioritaires. «Il s'agit, explique Rémi Merle, consultant d'ECO21, de secteurs où il est possible d'intervenir de manière très concrète. Sur la base de cette sélection et des choix qui seront faits par le Conseil municipal du 13 octobre, sur proposition de la commission aménagement et environnement, poursuit-il, nous passerons à la constitution de groupes de travail thématiques (les "Ateliers du futur", voir en page 11) qui nous permettront d'approfondir les problématiques retenues».

Le rôle de chaque atelier est de produire une "fiche problématique", sorte de document introductif susceptible d'appréhender le thème traité, prenant en compte ce qui a déjà été réalisé et proposant des objectifs pour l'avenir. Il s'agit ensuite de compléter ces synthèses sectorielles en rédigeant des "fiches-actions", soit des propositions précises que les "Ateliers du futur" souhaitent faire inscrire, avec l'approbation du Comité de pilotage, dans l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Dans tous les cas, en effet, la décision finale est de la compétence du Conseil municipal. «Pour réussir une politique de développement durable,



Les mesures de modération de trafic récemment prises au chemin de la Mousse ainsi que la mise en zone 30 km/h de différents accès (compris entre le chemin de la Mousse et l'avenue Bel-Air) illustrent le genre d'actions qu'un programme de développement durable communal pourrait étoffer.

résume Rémi Merle, deux éléments sont nécessaires: les autorités doivent s'impliquer de manière significative et donner une impulsion politique forte au processus, mais également susciter et favoriser le débat citoyen. Si la population ne participe pas au choix des actions entreprises, elle risque de ne pas se les approprier et donc de ne pas y voir un motif d'exemple susceptible de l'amener à modifier ses comportements».

Les enseignements du Forum

Clarifier les compétences de chacun, individus et collectivités, permet de mieux comprendre les enjeux du développement durable, mais également de distinguer les actions qui relèvent de la responsabilité personnelle de celles qui dépendent du pouvoir politique. Si l'on se réfère aux douze axes d'actions prioritaires mis en avant par la population de Chêne-Bourg lors du Forum d'avril dernier, on constate que, d'un point de vue strictement légal, les thèmes arrivant largement en tête (constructions harmonieuses, respect de l'environnement, maîtrise de la mobilité, renaturation de La Seymaz ou transports publics et gratuité) relèvent essentiellement de la compétence du Canton. Un premier enseignement qui n'a pas échappé à Pierre Debarge, Maire et Conseiller administratif en charge du développement durable. «Lors de ce Forum, explique-t-il, j'ai réalisé que les gens attribuent aux communes des pouvoirs qu'elles n'ont pas et méconnaissent les domaines où elles peuvent intervenir». De la première liste établie lors du Forum, deux thèmes ont d'ailleurs été retirés: la petite enfance parce qu'il existe déjà un groupe de travail intercommunal chargé de cette question et la gratuité des transports, un sujet sans lien avec la sphère communale. Plus généralement, les thèmes qui, définis de manière trop précise, ne dépendent pas

directement de l'action de la commune ont été englobés dans des domaines plus vastes qui laissent à cette dernière de plus grandes possibilités d'action (cf. encadré).

«Si la participation citoyenne, au sens large, est au cœur de la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communal, elle doit s'accompagner, insiste Pierre Debarge, d'une prise de conscience par chacun de nos communiens de la nécessité de modifier ses comportements». Sans cette implication individuelle, les objectifs de développement durable fixés seront, en effet, beaucoup

Les domaines prioritaires

Les dix principaux domaines d'actions prioritaires de développement durable retenus par le comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg présentés par ordre d'importance décroissante sont:

- La mobilité
- La gestion des déchets
- La protection de la nature et de l'environnement
- Les enfants et les jeunes
- L'emploi et les activités économiques
- La solidarité et l'accueil
- L'énergie et les bâtiments
- L'immobilier et les aménagements
- La sécurité et l'ordre public
- La santé et la consommation.

Historique et planning

Mai 2002: Le Conseil municipal décide d'élaborer un Agenda 21 communal.

2003-2004: Le bureau d'études ECO21, mandaté par la commune, réalise un Bilan économique et social de Chêne-Bourg ainsi qu'un rapport "Environnement de la commune de Chêne-Bourg: état des connaissances et bilan". Constitution d'un comité de pilotage.

2004: Le comité de pilotage et les consultants d'ECO21 dressent un inventaire des problématiques propres à Chêne-Bourg.

22-23 avril 2005: Lancement de l'Agenda 21 communal lors du Forum "Chêne-Bourg demain" organisé au Point Favre.

Mai-juin 2005: Le Comité de pilotage et les consultants d'ECO21 identifient les domaines d'actions prioritaires issus des discussions menées lors du Forum.

29 septembre 2005: rapport de la Commission municipale de l'aménagement sur le bilan du Forum; sélection par le Conseil municipal d'une première tranche de cinq actions prioritaires sur les dix retenues par le comité de pilotage et vote d'un premier crédit.

Automne 2005: Constitution des "Ateliers du Futur" par les participants au Forum, le comité de pilotage et les consultants.

2006: Les groupes répartis dans les "Ateliers du Futur" identifient les actions à mener sur la base des domaines prioritaires sélectionnés.

Printemps 2007: Etude du programme d'actions défini lors des Ateliers par les commissions municipales ad hoc et adoption dudit programme par le Conseil municipal.

Été 2007: Mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 communal et création, en parallèle, d'une structure de suivi et de vérification des résultats. Sur la base des bilans périodiques effectués, population, groupes de travail, comité de pilotage et élus pourront faire des propositions d'améliorations.

plus difficiles à atteindre. «Le travail de communication et de sensibilisation est un des enjeux majeurs d'un Agenda 21 communal. Dans ce cadre, souligne notre interlocuteur, les actions visant les enfants doivent être privilégiées, car elles permettent, à l'exemple de ce qui a été entrepris pour la promotion du tri des déchets, de toucher les parents». Dans cette optique, la commune envisage notamment de créer un logo développement durable, voire de petites fiches explicatives, signalant les actions menées. Ceux-ci pourraient, par exemple, être apposés sur les véhicules de la Voirie et des Espaces verts, électriques ou utilisant du carburant propre. De tels panneaux d'information seraient également susceptibles de figurer sur les éclairages publics alimentés par le courant vers des SIG et munis d'ampoules à faible consommation ou sur les conteneurs des déchetteries. Mais aussi peut-être, à terme, sur les bâtiments de l'administration communale abritant des Services qui auront adopté un système de management durable. ■

F. M.

Un article de Frédéric Montanny paru dans le Chênois d'octobre 2005 (n°436)



En route pour les "Ateliers du futur"



Les problèmes de circulation et de mobilité préoccupent particulièrement les habitants de Chêne-Bourg, un des "Ateliers du futur" devrait leur être consacré.

Avec la constitution de groupes de travail thématiques, dénommés "Ateliers du futur", réunissant des personnes habitant et/ou travaillant sur la commune, l'Agenda 21 de Chêne-Bourg entre dans une nouvelle phase très concrète de son développement. Chaque personne intéressée, quels que soient son âge et sa nationalité, peut librement rejoindre l'un de ces groupes pour participer activement à la réflexion et suggérer des améliorations qui feront évoluer la qualité de vie de tous. Le but des ces "Ateliers du futur" est de proposer des actions concrètes de développement durable aux autorités communales. Chaque Atelier comprendra un coordinateur et sera accompagné par un consultant d'ECO21 qui se chargera de fournir les informations et documents nécessaires au travail du groupe et de mettre en forme les propositions faites.

Dans un premier temps, une première série de cinq "Ateliers du futur"

sera constituée à l'occasion d'un Forum public qui devrait se tenir dans le courant du mois de novembre. A ce jour, la date exacte de cet événement et les thèmes traités par ces "Ateliers du futur" ne sont pas encore définitivement retenus par la commune. Ces thèmes feront partie de la liste des dix domaines d'actions prioritaires, récemment dressée par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (voir en page 9).

Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Si vous souhaitez être tenu au courant de l'avancement des travaux de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg, ou mieux, si vous envisagez de participer au prochain Forum public et à un "Atelier du futur", remplissez sans attendre le coupon-réponse ci-contre. Vous recevrez ainsi toutes les informations utiles. Par poste en ce qui concerne le Forum et les prochains "Ateliers du futur" et par courriel

(lettre d'information électronique) si vous désirez être tenu régulièrement au courant de l'avancement des travaux de l'Agenda 21 communal. Enfin, n'hésitez pas à parler autour de vous des

démarches actuelles de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg et contribuez ainsi à assurer le succès de sa participation citoyenne

F. M.

Coupon-réponse à adresser à: Mairie de Chêne-Bourg - Agenda 21 - Av. Petit-Senn, 46 - Case postale 148 - 1225 Chêne-Bourg ou à envoyer par fax au n° 022 348 15 80



J'habite (ou je travaille) à Chêne-Bourg et je souhaite être averti (par courriel ou par poste) du prochain Forum public (date, lieu et autres précisions utiles) et des Ateliers du futur qui se constitueront à cette occasion.

Par ailleurs, je dispose d'une adresse électronique (voir ci-dessous) et je suis intéressé-e à recevoir gratuitement la Lettre d'information électronique de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg.

Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

E-mail:

Remarques éventuelles:

Plutôt que d'utiliser le coupon-réponse, vous pouvez aussi adresser vos coordonnées par courriel à mairie@chene-bourg.ch avec en référence la mention "Agenda 21".

... et un second article paru dans Le Chênois d'octobre 2005

3 – PRINCIPAUX RESULTATS DU FORUM

Assistance et participation du public

Environ 120 personnes étaient réunies au Point favre. Une très large majorité de cette assistance a manifesté un intérêt marqué pour la démarche entreprise par la commune.

Intervenants de la soirée

M. Pierre Debarge (Maire, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21)

Mme Raphaëlle Juge (biologiste, ECO21)

M. Jean-Bernard Lachavanne (prof. UNIGE, consultant ECO21)

M. Andràs November (prof. IUED, consultant ECO21)

M. Rémi Merle (consultant ECO21)

M. Jean-Philippe Rapp (journaliste)

Résultats des inscriptions aux Ateliers du futur

89 personnes se sont inscrites dans un ou plusieurs Ateliers du futur à l'occasion du Forum. 3 d'entre elles n'ont pas confirmé leur présence lors des premières séances de groupe. 86 personnes sont donc actives dans les Ateliers du futur de Chêne-Bourg.
La liste publiée plus loin présente toutes les personnes inscrites.

Répartition actuelle des inscriptions, par Atelier

AFCB01 « Mobilité »	23 participants
AFCB02 « Gestion des déchets »	11 participants
AFCB03 « Nature et environnement »	24 participants
AFCB04 « Enfants et jeunes »	23 participants
AFCB05 « Sécurité et ordre public »	17 participants

Autres intérêts

- 13 personnes (dont 12 déjà inscrites dans l'un des cinq Ateliers du futur) ont manifesté un intérêt pour un domaine d'action qui ne fait pas encore l'objet d'un Atelier du futur.
- 19 personnes ont manifesté leur intérêt de recevoir une lettre d'information électronique relative à l'Agenda 21 de Chêne.Bourg.



Des vues qui illustrent la présence de différentes générations...



3 – LISTE DES PERSONNES INCRITES AUX ATELIERS DU FUTUR

AGENDA 21 - CHÊNE-BOURG

AFCB - N°1: mobilité - N°2: déchets - N°3: nature et environnement
N°4: enfants et jeunes - N°5: sécurité et ordre public

Personnes inscrites aux Ateliers du futur 1 à 5 Autres intérêts

(Etat au 4 avril 2006)

Nbre	M....	Prénom	Nom	N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	Lettre	Ateliers du futur à venir	Commentaires	
				23	11	24	23	17	19	13		
1	Mme	Joëlle	ABICHAKE	1	1					1	1	Intérêt AF6 "Emploi activités éco." Intérêt AF10 "Santé consommation"
2	Mme	Léna	ABICHAKE	1	1					1	1	
3	M.	Idriss	AIT-BOUZIAD				1					Intérêt AF8 "Energie et bâtiments"
4	M.	Vidal	ALVAREZ			1						
5	Mme	Gladys	ANDRE MERVEILLE		1					1	1	Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
6	M.	Serge	BACIOCCHI		1							
7	Mme	Astrid	BAUDET			1						Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
8	M.	Romain	BAUQUIS	1								
9	M.	Roland	BERNARD					1			1	Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
10	Mme	Yannick	BISSON			1						
11	M.	Dominique	BLANC	1								Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
12	Mme	Chantal	BLOCH	1								
13	M.	Eric	BODENMULLER		1							Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
14	M.	Jean-Luc	BOESIGER				1			1		
15	M.	Marcel	BORLOZ					1				Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
16	M.	Serge	BROQUARD			1						
17	Mme	Claudia	BURRI				1					Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
18	M.	Théodore	BURTH	1				1				
19	Mme	Danielle	BUTSCHI-HAEBERLIN					1				Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
20	Mme	Annie	CHAVAZ				1					
21	Mme	Stéphanie	CHRISTE				1					Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
22	M.	Antoine	COURVOISIER				1					
23	Mme	Jacqueline	CRAMER				1					Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
24	M.	Olivier	DALLAIS			1		1				
25	Mme	Sabine	DEBARGE			1						Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
26	M.	Vivien	DEBARGE				1			1		
27	M.	Jean-Louis	DELABAYS			1		1				Intérêt AF9 "Immo et aménagements"
28	mme	Maryse	FAGNO			1						
29	Mme	Fatiha	FAESSLER				1			1	1	Intérêt AF7 "Solidarité accueil"
30	Mme	Jacqueline	FAHRNI URION	1						1		
31	Mme	Catherine	FAYANT					1				Intérêt AF7 "Solidarité accueil"
32	M.	Eric	FIECHTER	1								
33	Mme	Kete	FLÜCK					1			1	Intérêt AF7 "Solidarité accueil"
34	M.	Rodolfo	FLÜCK			1						
35	M.	Pascal	FREYMOND			1						Intérêt AF7 "Solidarité accueil"
36	Mme	Catherine	FREYMOND				1					

84	M.	Paul	VILPERT	1								
85	M.	Didier	VINCENT					1				
86	Mme	Isabelle	VOSER JUNOD	1								

Autre personne intéressée par un atelier à constituer ultérieurement

Mme	Anne	GRANDJEAN							1	1	Intérêt AF7 "Solidarité accueil"
-----	------	-----------	--	--	--	--	--	--	---	---	-------------------------------------

Autres personnes seulement intéressées à recevoir une lettre d'information électronique sur l'Agenda 21 communal

Mme	Myriam	JAUQUET BOCCARD							1	
Mme	Isabelle	GERMANN							1	
Mme	Agnès	GITON							1	
M.	Thierry	VIALENC							1	



Autour des tables, les constitutions de l'AF « Mobilité »...



... de l'AF « Gestion des déchets » ...



... de l'AF « Nature et environnement » ...



... de l'AF « Enfants et jeunes » ...



... de l'AF « Sécurité et ordre public » ...



Chêne-Bourg demain

Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg?

Quelle qualité de vie pour ses habitants?

Forum public

Informations / Débats

Constitution des Ateliers du futur

Entrée libre

Jeudi 24 novembre 05

20h Salle communale

Point favre

L'occasion pour chacun d'entre vous, habitant ou travailleur
de Chêne-Bourg, d'exprimer et de défendre vos idées,
votre avis, vos propositions.



Reproduction de l'affichette utilisée pour la promotion du forum 2